# Réponse aux preuves pas claires du site « des ténèbres vers la lumière. » sur le Takfîr en série

Notre opposant est connu sous le nom d'Antitalafimourji, ses propos seront écris en rouge et notre réponse en noir. Nous demandons à Allah de nous aider dans la lutte contre l'hérésie, l'une des plus importante lutte après la lutte contre le polythéisme et les polythéistes.

بسم الله الرحمن الرحيم

Antitalafi nous dit :

Réfutation à la bid'a moukafara d'Abou Maryam Al-Moukhlif et d'Abou Hamzah Al-Afghani

Ce travail traite du sujet de la chaîne du takfir (at-Takfir bit-Tasalsul) ainsi que de l'égarement de certaines personnes sur celle-ci. Parmi eux nous trouvons Abou Maryam Al-Moukhlif al-Kuwaiti et Abou Hamza Al-Afghani. Chacun d'eux propagent des idées qui font tomber dans le kufr. Nous demandons refuge et aide auprès d'Allah (Soubhanou Wa ta'ala) contre eux et nous demandons de nous guider et de les guider.

Beaucoup de gens étant dans la confusion à cause de ce qu'ils propagent, il est donc nécessaire de publier ceci afin de lever les ambiguïtés, et afin de protéger la religion d'Allah et la sunnah. Nous Lui demandons de les guider vers le droit chemin et de nous permettre d'étendre et diffuser la vérité a travers ce travail. amine

**Le désaveu des associateurs est l'une des conditions de la croyance en Islam.**

Allah (Soubhanou wa Ta'ala) commande à ses serviteurs le désaveu envers les associateurs. Et Il explique que sans cela, aucune personne ne peut avoir la croyance. Ceci car quiconque ne se désavoue pas des associateurs et des mécréants, en se liant d'amitié à eux, en ne les détestant pas pour Allah le très haut, et en ne gardant pas l'alliance uniquement avec les croyants cette personne ne peut pas être du côté des musulmans.

Allah (Soubhanou wa Ta'ala) dit : **« Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Allah une preuve évidente contre vous ? »** (Sourate an-nisa verset 144)

**« Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes. »** (Sourate 9 verset 23)

Allah interdit aux musulmans de prendre les koufar pour alliés. Et qu'elle est l'alliance la plus grande, si ce n'est de leur permettre d'avoir leur croyance et de ne pas les désavouer ?

Allah le très haut nous apprend la différence entre un musulman et un muchrik dans al Qur'an al Karim et cela de la meilleure des façons - la différence entre Son groupe et le groupe de satan. Cela parce que les musulmans sont les habitants du paradis où ils y demeureront éternellement, alors que les kouffar sont les habitants de l'enfer et ceci pour toujours.

Et tout cela fait parti de la base de l'Islam sans aucun doute, quiconque ne connaît pas le fondement de base de l'Islam, ne peut pas prétendre être croyant, il ne pourra pas être excusé de son ignorance (jahl) ou encore moins d'une mauvaise interprétation du fondement de la foi (ta'wil).

De plus, il est strictement interdit aux croyants de considérer comme frère toute personne qui adore un autre qu'Allah, renie sciemment un verset, et croit que les autres religions puissent être correctes justes et vraies !

Non ! Aucun croyant ne peut accepter qu'une personne contredit les versets véridiques du livre saint par ses actes, sa parole… et un tel comportement est une preuve inéluctable de son kufr.

**Réponse :**

Pour comprendre la fausseté de la thèse de ces gens il faut rétablir 3 principes élémentaires :

**Premier principe** : Tout ce qui fait partie de la religion de l'Islam a forcément été enseigné par le prophète et connu par les sahaba et l'ensemble des salafs ; ceci est valable pour tout

enseignement de l'Islam que ce soit les branches ou les fondements, et donc encore plus certainement pour le fondement de l'Islam sans lequel on ne peut être musulman.

Ibn Taymiya dit : « *Certes, les thèmes faisant partie des fondements de la religion, qui mérite d'être nommé « fondements de la religion », et je veux parler là de la religion pour laquelle Allah a envoyé Son messager et révélé Son Livre : il est interdit de dire que le prophète n'a pas transmit le moindre propos pour l'enseigner. Prétendre cela serait d'ailleurs une parole contradictoire en soit, vu que si un enseignement fait partie des fondements de la religion c'est qu'elle est fatalement l'une des plus importantes affaires religieuses dont on a besoin dans la religion.*

*Puis, lorsqu'on nie que le prophète l'ai transmit cela implique deux choses : Soit que le prophète a négligé les affaires importantes qu'on a besoin et ne les a pas expliqué ; ou soit qu'il les a bel et bien expliqué mais qu'elles n'ont pas été transmises à la communauté musulmane. Or ces deux thèses sont catégoriquement fausses ; c'est même les pires dénigrements que les hypocrites font contre la religion* » [Majmoû3 Al Fatâwâ 3/294]

Puis il dit : « *Et donc tout ce que les gens ont besoin de connaître et de croire et d'admettre de ces thèmes : Allah et Son messager les ont exposé de la plus suffisante des manières afin de couper tout prétexte, vu que ceci est la plus importante chose qu'ait transmit le messager d'Allah de la transmission évidente. Et il l'a certes exposé aux gens et ceci est le plus grand sujet sur lequel Allah a établi la preuve à Ses serviteurs par le biais des messagers qui l'ont exposé et transmit.*

*Et le Livre d'Allah que les compagnons ont transmit puis ensuite leurs disciples en provenance du messager d'Allah, que ce soit les termes ou leurs significations ; ainsi que la sagesse qui est la Sounna du messager d'Allah qu'ils ont également transmit depuis le messager d'Allah : tout ceci englobe [les fondements de la religion] à la perfection…* » [Majmoû3 Al Fatâwâ 3/295]

**Deuxième principe** : Le fondement de l'Islam, c'est :

1 Ce que tous les prophètes ont professé, Allah a dit « ***Et Nous n'avons pas envoyé avant toi de messager sans leur révélé qu'il n'y a de vrai dieu que Moi, adorez Moi !*** » Sourate 21 verset 25. Et Allah dit « ***Il vous a légiféré une religion qu'il avait prescrit à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus: "Etablissez la religion; et n'en faites pas un sujet de divisions". Ce à quoi tu appelles les polythéistes leur paraît énorme Allah élit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui se repent***.» Sourate 42 verset 13 Et Noé a dit « ***Il m'a été commandé d'être musulman.*** » Sourate 10 verset 72 Et Ibrâhîm « ***Lorsque son Seigneur lui dit « Soumet toi » il dit « Je me suis soumis au Seigneur de l'univers*** » Sourate 2 verset 131. Et les apôtres de 'Îsâ dirent « ***Nous avons Foi en Allah, soit témoin que nous sommes musulmans.*** »

2 C'est le premier principe que l'Islam enseigna, Allah a dit « ***Ô toi qui est enveloppé dans les draps ; lève toi, et avertis ! Et glorifie la grandeur de ton Seigneur ; et écarte-toi des souillures.*** » Sourate 73 versets 1-4.

3 C'est les principes auxquels adhéraient les musulmans à l'ère Mecquoise, et auxquels adhéraient les compagnons qui s'exilèrent en Abyssinie. Et tous les historiens sont d'accord pour dire que le messager d'Allah n'invita qu'au monothéisme lorsqu'il était à la Mecque durant 10 années.

4 C'est ce qui est détaillé dans les sourates Mecquoises.

5 C'est ce sur quoi le mort est interrogé dans sa tombe ; il fut rapporté par Al Boukhârî et Mouslim que l'homme sera interrogé dans sa tombe : « *Qui est ton Seigneur ? Qui est ton prophète et quelle est ta religion.* »

**Troisième principe** : Les noms légaux (Mouchrik, Kâfir ; Mouslim, Mounâfiq etc…) ne sont donné qu'à ceux qui manifestent un critère causant ces nominations déterminé par la Loi Islamique. Le Mouchrik est celui qui fait du Chirk, le Kâfir est celui qui fait du Koufr, le Mouslim est celui qui fait l'Islam, etc... Celui qui donne un de ces noms à un homme doit le faire sur base de ce que disaient les Sahaba et les Salafs sans quoi c'est un innovateur.

Ainsi, nous commençons cette réponse en disant : Certes le fondement de l'Islam sans lequel il est impossible d'être musulman consiste à :

- Désavouer le Chirk
- Désavouer le Mouchrik
- Adorer Allah Seul

Ceci est ce qu'a prouvé le Coran et la Sounna, Allah a dit « ***Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions*** » Sourate 60 verset 4.

Ce verset note clairement que la religion d'Ibrâhîm était de désavouer « *Ceux* ***qui adorent*** *un autre qu'Allah* » et « *Ce qui est adoré en dehors d'Allah* » quant à celui qui prétend que même le takfîr de celui qui n'adore pas un autre qu'Allah fait partie du Asl du Dîn, il doit apporter une preuve évidente.

C'est pour ça que lorsque cet individus nous dit : « *Allah (Soubhanou wa Ta'ala) commande à ses serviteurs le désaveu envers les associateurs. Et Il explique que sans cela, aucune personne ne peut avoir la croyance.* »

**Nous lui répondons** : Il apparait donc que la clef du problème est que tu ignores ce qu'est un associateur : un Mouchrik est par définition celui qui donne un égal à Allah dans la Rouboubiya ou la Ouloûhiya.

Le prophète –qu'Allah le bénisse et le salue- a dit : « *Le pire des péchés est que tu donne à Allah un égal alors qu'Il t'a créé.* » [Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim]

Ibn Taymiya dit : « *Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, que le pire des péchés par lequel on désobéit à Allah c'est en donnant un associé à Allah. Allah a dit «* ***Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé, et Il pardonne ce qui est autre que cela à qui Il veut*** *» et dans les deux recueils authentique il fut rapporté que le prophète fut interrogé au sujet du pire des péchés ? Il dit « que tu donne un égal à Allah alors qu'Il t'a créé. » Et « l'égal » c'est-à-dire « le semblable » et Allah a dit «* ***Ne donnez pas d'égaux à Allah alors que vous savez*** *» et Allah a dit «* ***Et il a donné des égaux à Allah pour égaré de Son sentier, dit « amuse toi un court instant avec ta mécréance, tu est certes parmi les gens du Feu*** *» Et donc, celui qui place une créature à l'égale d'Allah dans ce qui n'appartient qu'à Allah, dans la Divinité ou la Seigneurie, il est mécréant à l'unanimité de la communauté musulmane.* » [Majmoû' Al Fatâwâ 1/88]

Et il dit : "*Le nom du Mouchrik est affirmé avant que le message [du prophète ne soit envoyé]* ***car en effet il donne des associé à son Seigneur et place d'autres dieux que Lui; et il Lui donne des égaux;*** *tout ceci avant que ne soit envoyé le messager.*" [Majmoû3 Al Fatâwâ 20/38]

Ceci nous montre que le nom de Mouchrik n'est donné qu'à celui qui donne un égal à Allah ; dans la Seigneurie ou la divinité.

Ainsi, nous vous disons : lorsque vous affirmer que le Takfîr d'une personne fait partie du Asl du Dîn, vous devez d'abord soit prouver que cette personne à donné un égal à Allah dans la Rouboubiya ou la Ouloûhiya ; soit prouver que même s'il ne donne pas d'égal à Allah : l'Islam ne peut exister sans son Takfîr. Et cette preuve doit être tiré d'un verset claire et précis, et compris selon la compréhension des Salafs, et non à la compréhensions des hérétiques innovateurs.

Ensuite Antitalafi nous dit :

**La signification de la chaîne « at takfir bit tasasul »**

Quiconque nomme une personne musulmane alors qu'elle ne remplie pas les fondements de la religion est mécréante, de même que celle qui douterait de sa mécréance. En effet, cela prouve qu'il n'a pas suivit et mit en application "aslu din" (le fondement de la religion), ou alors qu'il aurait compris en théorie son sens mais qu'il ne le mette pas en application.

Il est primordial pour chacun des croyants d'accomplir le takfir sur toute personne qui ne remplirait pas les fondements de base de l'Islam –le tawhid– qui implique la mécréance au Taghout

et la croyance en Allah.

**Réponse :**

Nous sommes d'accord sur le principe que l'Islam dépend du Tawhîd et du Takfîr de celui qui délaisse le Tawhîd.

Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb a dit : « *Le fondement de l'islam et son principe sont deux choses : Le premier : Le commandement d'adorer Allah, Seul et sans associé ; y inciter les gens, s'unir sur cela et bannir de l'Islam celui qui le délaisse. Le deuxième : Avertir contre le Chirk dans l'adoration d'Allah, faire preuve de sévérité sur cela, se séparer pour cela, et bannir de l'Islam celui qui le commet.* » [Dourar As-Saniyya 2/22]

Le Takfîr faisant partie du Asl du Dîn est celui de :

a) Celui qui délaisse le Tawhîd.
b) Celui qui commet le Chirk.

Ceci est le Asl du Dîn.

Mais la question est : Est-ce que le Takfîr de celui qui n'a pas délaissé le Tawhîd et qui n'a pas commis de Chirk fait partie du **Asl du Dîn** ? Si Vous dite : oui ! Alors vous devez apporter une preuve claire et limpide et catégorique dans sa signification ; qui prouve ce que vous avancez. Et si vous dites « Nous n'avons pas de preuve de ça » vous n'avez alors pas le droit de dire que cela fait partie de l'Islam, et encore moins du fondement de l'Islam sans lequel on ne peut être musulman.

Ensuite Antitalafi nous dit :

Allah (Soubhanou wa Ta'ala) dit dans le verset 256 Sourate al Baqarah :

**« Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Taghout tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. »** (Sourate al Baqarah verset 256)

Donc celui qui n'applique pas le takfir sur un associateur, un juif, un chrétien ou un idolâtre, il devient mécréant comme eux. Et cela est l'ijma' (consensus) de tous les musulmans et de tous les Prophètes. En effet le Tawhid de ces derniers était unique même si les lois étaient différentes.

**Réponse :**

Ceci, Al Hamdoulillah, ne fait pas objet de divergence entre vous et nous ; dans les termes ; mais par contre dans la compréhension de ces termes c'est là que nous divergeons : nous n'avons pas la même définition de l'associateur : Pour nous l'associateur est : Celui qui donne un égal à Allah dans Sa Rouboubiya ou Sa Oulouhiya. Celui qui ne fait pas le Takfîr de cette personne : il n'est pas musulman ; mais nous ne pouvons pas dire que ce dernier à lui aussi donné un égal à Allah que ce soit dans Al Oulouhiya ou Al Rouboubiya, et si vous affirmez le contraire alors à vous d'apporter la preuve évidente de ce que vous prétendez :

1) Soit vous nous dites quel est la fonction divine que ce dernier à donner à un autre qu'Allah ? [Créer ? Subvenir ? Légiférer ? Donner la vie ? Donner la mort ? Connaître toute chose ? etc…]
2) Soit vous nous dite que ce dernier a lui-même adoré un autre qu'Allah et de ce faite vous nous dites d'une part quel est cette adoration vouée (Invocation ? Sacrifice ? Tahakoum ? Obéissance ?), et à qui l'a-t-elle vouée ? (Un ange ? Un arbre ? Un Djinn ? etc…)
3) Soit vous admettez que ce dernier n'a donné aucun associé à Allah ; mais vous prétendez quand même que son Takîr fait partie du Asl du Dîn, et si vous dites ça vous devez, comme nous l'avons dit, apporter une preuve évidente du Coran, de la Sounna à la compréhension des Salafs.

Ensuite Antitalafi nous dit :

Allah (Soubhanou wa Ta'ala) dit **: « Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : "Adorez Allah et écartez-vous du Taghout »** (sourate 16 verset 36)

La signification de la chaîne du takfir est : la connaissance que toute personne qui ne rempli pas

le fondement de l'Islam –le Tawhid– est assurément un mécréant, et que celui qui doute de sa mécréance est comme lui, mécréant, à partir du moment où il a connaissance de l'acte qui l'a fait sortir de l'Islam.

**Réponse :**

Cette définition n'est pas la définition de la chaine du Takfîr, mais bien la définition du fondement de l'Islam et aucun Salaf ni savant qui se respecte n'a jamais appelé le Asl du Dîn « La chaîne du Takfîr »

Et nous sommes d'accord que celui qui ne rempli pas le Tawhîd est un mécréant et que son Takfîr est nécessaire pour être musulman ; par contre le fait de dire que le Takfîr de celui qui ne fait pas le Takfîr de celui qui ne remplit pas le Tawhîd est nécessaire pour être musulman, cela doit être défini par une preuve claire, comme nous l'avons déjà dit.

Ensuite Antitalafi nous dit :

Exemple :

-Au sujet d'un chrétien (il est le 1er de la chaîne).

-Kader dit qu'il est musulman mais il n'applique pas le takfir sur le chrétien alors qu'il sait pertinemment que le chrétien est un associateur et non pas un musulman. Kader est donc mécréant car il ne s'est pas désavoué du chrétien (il est le 2ème de la chaîne)

-Yazid qui se prétend musulman (le 3ème de la chaîne) dit que le chrétien est un kafir. Mais il dit que Kader est un musulman malgré qu'il sache que Kader n'a pas appliqué le takfir sur le chrétien.

Yazid est donc mécréant comme kader et le chrétien, parce qu'il n'a pas appliqué le takfir sur celui qui est sorti de l'Islam (Kader). Si Yazid sait que le désaveu des mushrikin est une condition pour être croyant alors pourquoi n'applique t'il pas le takfir sur Kader ?

Le problème pour Moukhlif et Abou Hamza se situe là (à la 3ème personne). Ils disent que nous n'avons pas besoin d'appliquer le takfir sur Yazid qui n'effectue pas le takfir sur le muchrik. Et que cela ne rentre pas dans "asl din" pour eux.

Quelle différence y a-t-il entre Kader et Yazid alors que tous les deux, par leur acte, ont annulé leur Islam, car un des fondements du tawhid est le désaveu du chirk et des muchrikin et ceci est un consensus (ijma') de tous les musulmans.

**Réponse :**

La différence entre Kader et Yazid est que Kader ne sait pas que celui qui donne un associé à Allah n'est pas musulman alors que Yazid lui, il le sait.

Kader n'a pas compris ce que signifie lâ ilâha illa llah, car il pense que celui qui adore un autre qu'Allah est musulman, alors que Yazid lui a compris ce que veut dire lâ ilâha illa llah vu qu'il pense que celui qui adore un autre qu'Allah n'est pas musulman.

Et la différence entre Kader et le chrétien, c'est que Kader n'est pas chrétien et n'adore pas Jésus, et qu'il déteste l'adoration de Jésus, il n'est pas musulman certes, mais pas à cause qu'il adore un autre qu'Allah mais bien parce qu'il ne désavoue pas celui qui adore un autre qu'Allah. Or, nous avons déjà vu que le **Asl du Dîn** c'est de **désavouer le Mouchrik**, et que celui qui prétend plus que cela doit apporter sa preuve.

Ensuite Antitalafi nous dit :

Pour Moukhlif, il faudrait fournir la preuve de l'application du takfir sur Kader à Yazid pour que celui-ci puisse effectuer le takfir, et comment cela serait-t-il possible alors que la situation est claire et que le kufr est évident et visible de tous ?

Tout ceci est très évident, al hamdouli Allah, et il n'y a pas de doute; excepté ceux qui sont égarés et ne pourront pas comprendre la vérité du désaveu du chirk et des muchrikin qui est une condition de validation de la "shahada".

**Réponse :**

Au lieu de radoter tes balivernes, apportes tes versets et tes Hadith à la compréhension des Salafs sur ce que tu racontes, et toute divergence cessera alors aussitôt. Ce qui est évident, c'est ce qui a été révélé à Mouhammad le dernier des prophètes, le Asl de la religion qu'on comprit tous les

compagnons et les salafs Sâlih ; en dehors de cela rien n'est claire ni ne mérite d'être pris pour modèle.

Ensuite Antitalafi nous dit :

Si nous ne donnons pas le hukm (jugement) d'associateur sur celui qui commet le chirk ou sur celui qui ne le dénonce pas, nous devenons par cet acte mécréant car nous n'avons pas rempli les conditions de validation de "la illaha illa Allah".

**Réponse :**

Donner le nom d'associateur à celui qui commet le Chirk, d'accord, mais pour donner le nom d'associateur à celui qui ne commet pas le Chirk et le désavoue ; mais ne se désavoue pas des Mouchrikoûn : bien qu'une telle personne n'est pas musulmane sur base de quoi allons nous la nommer « Mouchrik » ?

Ensuite Antitalafi nous dit :

Et cela peut importe que ce soit le troisième de la chaîne ou le 40ème car dans tous les cas celui qui n'effectue pas le takfir du premier prend obligatoirement sa place car il devient mécréant.

Celui qui ne fait pas le Takfîr de celui qui donne un associé à Allah tout en reniant son Chirk : il n'est pas permis de dire qu'il est pareille à celui qui adore un autre qu'Allah : et s'il sort de l'Islam ce n'est pas pour le Chirk mais bien pour **l'alliance** avec le Mouchrik et ces deux choses sont différentes.

Ensuite Antitalafi nous dit :

**Réfutation des ambiguïtés d'Abou Maryam Al-Moukhlif Al-Kuwaiti et d'Abou Hamzah Al-Afghani**

Première ambiguïté :

Moukhlif utilise le verset suivant pour appuyer ses dires :

**« Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions…»** (Sourate 60 verset 4)

Réponse :

Moukhlif utilise ce verset pour dire qu'Ibrahim s'est désavoué que deux fois uniquement, et que donc, nous n'avons pas à nous désavouer une troisième fois!!! Ceci est une abomination, un mensonge a l'encontre d'Allah Ta'ala et Son Prophète 'alayhi salam. Comment peut t'il utiliser cela ? Toute personne douée de raison verra inévitablement que ce verset n'a rien à voir avec le fait de s'arrêter à la troisième personne. De plus le désaveu du Prophète Ibrahim 'alayhi salam **concerne tous les associateurs qui adorent autre qu Allah Ta'ala ainsi que tout ce qui est adoré en dehors d'Allah Ta'ala,** Ce nombre est innombrable et il ne se limite pas a deux personnes comme voudrait nous le faire croire cet hérétique mécréant de Moukhlif. En effet Ibrahim dit : **« "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions…»**. Il ('alayhi salam) parle au pluriel de tous les associateurs et de toutes divinités adorées en dehors d'Allah et le pluriel ne s'arrête pas à deux.

**Réponse :**

Regarde comme ces pauvres gens nous montrent eux-mêmes qu'ils ne comprennent pas : regarde comme il dit : «De plus le désaveu du Prophète Ibrahim 'alayhi salam **concerne tous les associateurs qui adorent autre qu Allah Ta'ala ainsi que tout ce qui est adoré en dehors d'Allah Ta'ala,** » celui là admet donc que la religion d'Ibrâhîm c'est le désaveu de celui **qui adore** un autre qu'Allah et de son faux dieu.

Donc nous lui répétons la question :

Celui qui désavoue le Chirk, et le Mouchrik, mais pas celui qui ne désavoue pas le Mouchrik : Quel Chirk commet t'il? S'il donne un égal à Allah dans la Seigneurie, c'est à quel niveau ? S'il donne un égal à Allah dans la divinité, c'est à quel niveau ? Quelle adoration a-t-il voué à autre qu'Allah ? Et qui est son dieu en dehors d'Allah ?

Cheykh Al Mikhlif se base sur ce verset pour dire : le Asl de la religion d'Ibrâhîm consiste à : désavouer ceux qui adorent un autre qu'Allah ainsi que ce qu'ils adorent. Quant à celui qui n'adore pas un autre qu'Allah : le désavouer **ne fait pas partie du Asl du Dîn tant qu'une preuve ne le prouve pas clairement.**

Ensuite Antitalafi nous dit :

Deuxième ambiguïté:

Pour appuyer sa position il argumente aussi par l'exemple sur les Mo'tazilites de Bagdad. "Abu El-Houssain El-Malti" dit : « les Mo'tazilites de Bagdad disent que celui qui ne rend pas mécréant le mécréant jusqu'a l'infini était un mécréant. »

Réponse :

Ceux-ci excommuniaient l'ignorant de la situation, alors que nous, nous parlons des gens qui connaissent la situation et n'appliquent pas le takfir. Cette ambiguïté de moukhlif n'a manifestement pas lieu d'être dans le sujet, et s'écarte complètement de la vérité, trompant ainsi les gens en faisant croire que nous excommunions les ignorants de la situation, ce qui est une calomnie a notre encontre. En effet, nous nous sommes soulevés contre la bid'a moukafara de la chaîne justement parce que Moukhlif interrompait l'excommunions au bout de la troisième personne, alors que celle ci voit la mécréance de la deuxième.

**Réponse :**

Cette interprétation des propos d'Al Maltî c'est du n'importe quoi, et rien dans les propos de Malti ne laisse supposer ça ; Al Maltî a dit :

ذلك أن معتزلة بغداد والبصرة وجميع أهل القبلة لا اختلاف بينهم أن من شك في كافر فهو كافر لأن الشاك في الكفر لا إيمان له لأنه لا يعرف كفرا من إيمان فليس بين الأمة كلها المعتزلة ومن دونهم خلاف أن الشاك في الكافر كافر ثم زاد معتزلة بغداد على معتزلة البصرة أن الشاك في الشاكوالشاك في الشاك إلى الأبد إلى ما لا نهاية له كلهم كفار وسبيلهم سبيل الشاك الأول

« *Et ceci car les Mou'tazila de Baghdad et de Basra et de toutes les tendances de Ahl Al Qibla sont tous d'accord pour dire que celui qui doute de la mécréance d'un mécréant est un mécréant car celui qui doute de la mécréance n'a pas de Foi vu qu'il ne sait pas faire de différence entre la Foi et la Mécréance. Il n'y a donc pas de divergence dans toute la communauté ; que ce soit les Mou'tazila et les autres, pour dire que celui qui doute de la mécréance du mécréant est mécréant. Mais les Mou'tazila de Baghdad ont ajouté une chose en plus de ce que disent ceux de Basra, qui est que celui qui doute de celui qui doute de celui qui doute… jusqu'à l'infini sont tous des mécréants et la raison de cette mécréance est la même que pour le premier…* » [At Tanbîh Wa Ar Radd pp 40, 41]

Ces égarés prétendent que : «Ceux-ci excommuniaient l'ignorant de la situation » alors qu'on voit bien qu'Al Maltî parle de celui qui connaît la situation, car s'il parlait de celui qui ignore la situation alors même le premier de la liste ne serait pas mécréant : si Al Maltî parlait de quelqu'un qui ignore la situation il n'aurait pas dit «*Ahl Al Qibla sont tous d'accord pour dire que celui qui doute de la mécréance d'un mécréant est un mécréant car celui qui doute de la mécréance n'a pas de Foi vu qu'il ne sait pas faire de différence entre la Foi et la Mécréance.* »
Mais comme cette parole les gène extrêmement et discrédite totalement leurs thèse et l'attribue aux hérétique Mou3tazila, ils ont essayé maladroitement de trouver une interprétation sans que quoi que ce soit dans les propos de Maltî ne laisse suggérer leurs compréhension au contraire il est évident qu'Al Maltî parle de celui qui connaît la situation du mécréant et c'est pour ça qu'il rapporte l'unanimité sur la mécréance du premier de la liste, mais qu'il explique que ceux qui ont été plus loin que ça sont les Mou3tazila.

Ensuite Antitalafi nous dit :

Troisième ambiguïté :

Nous avons demandé à Moukhlif, quels étaient les anciens savants qui ont dit que l'on devait faire "iqamat al hujja" au troisième de la chaîne qui voit le kufr du deuxième, avant de le rendre mécréant.

Voici ce qu'il nous a donné comme réponse : Cheikh 'Abd ar-Rahman 'ibn Hassan, rahimahoullah, a dit : *"Il existe un consensus parmi la Oumma des anciennes générations, commençant par les Compagnons, les taborites, les Imams et tous les savants des ahlou-Sounnah wal Djama'ah, qu'un homme n'est pas musulman s'il ne délaisse pas le grand chirk, ne se désavoue pas de lui (le chirk) et de celui qui le commet, en les détestant (le chirk et celui qui le commet), en leur montrant l'inimitié selon les moyens (ou la force) et al-Ikhlass dans les actes uniquement pour Allah"* (Source: ad-Dourar as-Saniyyah, volume 8 / page 338)

Réponse : Où Moukhlif a t'il vu que le cheikh a dit qu'il fallait s'arrêter à la troisième personne ?

Le cheikh dit juste qu'un homme n'est pas musulman s'il ne délaisse pas le grand chirk, ne se désavoue pas de lui (le chirk) et de celui qui le commet, en les détestant (le chirk et celui qui le commet).

Une fois de plus, le problème n'est pas dans les arguments de Cheykh Mikhlif mais le problème est le scellé qu'Allah a mis sur vos cœur qui vous empêche de comprendre quoi que ce soit de ce sujet ; et vous essayez de faire passer Mikhlif et Ahl Sounna pour des gens qui s'amusent à définir l'Islam et son fondement par des chiffres, alors que ce n'est pas ça dont il s'agit :
Notre définition de l'Islam et son Fondement sont celle des savants de l'Islam :

Cheykh 'Abderrahmân Ibn Hassan Âl Cheykh a dit au sujet du verset «***Certes, vous avez eu un bel exemple (à suivre) en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions*** » précité :

« *Ce verset inclut tout ce qu'a mentionné notre Cheykh, qu'Allah lui fasse miséricorde : Appeler les gens au monothéisme et rejeter le polythéisme. S'allier aux monothéistes.* ***Exclure de l'Islam celui qui abandonne le monothéisme en donnant un associé à Allah,*** *ce qui invalide [l'Islam].* » [Dourar As-Saniyya 2/204]

Le fondement de l'Islam est donc le Takfîr de celui qui sort de l'Islam par l'abandon du Tawhîd en donnant un associé à Allah dans l'adoration ou la Rouboubiyya. C'est ça le fondement de l'Islam : le désaveu du Taghout et de ceux qui adorent le Tâghoût. Quant à celui qui désavoue l'adoration du Tâghoût et adore Allah : son Takfîr ne fait pas partie du **Asl du Dîn**. C'est ce que disent Mikhlif et les savants de Ahl Sounna.

Ensuite Antitalafi nous dit :

Quatrième ambiguïté :

Moukhlif donne des versets du coran (voir ci-dessous) sur le fait de désavouer le taghout et les associateurs et encore une fois, cela ne prouve en rien qu'il faut s'arrêter à la troisième personne. Bien au contraire ces versets sont encore une preuve contre lui car il ne se désavoue pas de l'associateur.

**« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : "Adorez Allah et écartez-vous du Taghout". »** (S 16 V 36)

**« Et proclamation aux gens, de la part d'Allah et de Son messager, au jour du Grand Pèlerinage, que Allah et Son messager, désavouent les associateurs. »** (S 9 V 3)

**« Dis : "Moi, mon Seigneur m'a guidé vers un chemin droit, une religion droite, la religion d'Abraham, le soumis exclusivement à Allah et qui n'était point parmi les associateurs. »** (S 6 V 161)

**« Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé (à partir du néant) les cieux et la terre; et je ne suis point de ceux qui Lui donnent des associés." »** (S 6 V 79)

**« Dis : "Devais-je prendre pour allié autre que Allah, le Créateur des cieux et de la terre ? C'est Lui qui nourrit et personne ne Le nourrit. Dis : "On m'a commandé d'être le premier à me soumettre". Et ne sois jamais du nombre des associateurs »** (S 6 V 14)

**« Dis : "C'est Allah qui dit la vérité. Suivez donc la religion d'Abraham, Musulman droit. Et il n'était point des associateurs" ».**(S 3 V 95 )
**« Abraham n'était ni Juif ni Chrétien. Il était entièrement soumis à Allah (Musulman). Et il n'était point du nombre des associateurs. »** (S 3 V 67)
**« Ils ont dit : "Soyez Juifs ou Chrétiens, vous serez donc sur la bonne voie". - Dis : "Non, mais suivons la religion d'Abraham, le modèle même de la droiture et qui ne fut point parmi les associateurs". »** (S 2 V 135)

**Réponse :**
Au lieu de dire : «cela ne prouve en rien qu'il faut s'arrêter à la troisième personne » prouvez nous plutôt qu'il faille continuer au-delà de la 3ième ? Si ça fait partie de l'Islam vous devriez trouver un Dalîl, et si ça fait partie du Asl de l'Islam il y a encore plus de raison qu'il y ait un Dalîl !

Ensuite Antitalafi nous dit :
Cinquième ambiguïté :
Ils disent : « Votre argumentation est uniquement basée sur votre pensée logique ! »
Réponse :
Nous répondons que Non, nous utilisons juste notre raison pour comprendre les preuves du Qur'an et la Sunnah.
Allah dit (Soubhanou wa Ta'ala) : **« C'est ainsi qu'Allah vous explique Ses versets, afin que vous raisonniez. »** (Sourate 2 verset 242)
Allah dit (Soubhanou wa Ta'ala) : **« Allah n'a pas institué la Bahira, la Saïba, la Wasila ni le Ham, Mais ceux qui ont mécru ont inventé ce mensonge contre Allah, et la plupart d'entre eux ne raisonnent pas. ».** (Sourate 5 verset 103)

**Réponse :**
Ibn Taymiya dit :
« *Certes, les thèmes faisant partie des fondements de la religion, qui mérite d'être nommé « fondements de la religion », et je veux parler là de la religion pour laquelle Allah a envoyé Son messager et révélé Son Livre : il est interdit de dire que le prophète n'a pas transmit le moindre propos pour l'enseigner. Prétendre cela serait d'ailleurs une parole contradictoire en soit, vu que si un enseignement fait partie des fondements de la religion c'est qu'elle est fatalement l'une des plus importantes affaires religieuses dont on a besoin dans la religion.*
*Puis, lorsqu'on nie que le prophète l'ai transmit cela implique deux choses : Soit que le prophète a négligé les affaires importantes qu'on a besoin et ne les a pas expliqué ; ou soit qu'il les a bel et bien expliqué mais qu'elles n'ont pas été transmises à la communauté musulmane. Or ces deux thèses sont catégoriquement fausses ; c'est même les pires dénigrements que les hypocrites font contre la religion* » [Majmoû3 Al Fatâwâ 3/294]
Puis il dit :
« *Et donc tout ce que les gens ont besoin de connaître et de croire et d'admettre de ces thèmes : Allah et Son messager les ont exposé de la plus suffisante des manières afin de couper tout prétexte, vu que ceci est la plus importante chose qu'ait transmit le messager d'Allah de la transmission évidente. Et il l'a certes exposé aux gens et ceci est le plus grand sujet sur lequel Allah a établi la preuve à Ses serviteurs par le biais des messagers qui l'ont exposé et transmit.*
*Et le Livre d'Allah que les compagnons ont transmit puis ensuite leurs disciples en provenance du messager d'Allah, que ce soit les termes ou leurs significations ; ainsi que la sagesse qui est la Sounna du messager d'Allah qu'ils ont également transmit depuis le messager d'Allah : tout ceci englobe [les fondements de la religion] à la perfection…* » [Majmoû3 Al Fatâwâ 3/295]

La raison seule n'est pas une source de législation ni de définition de l'Islam, et encore moins pour le fondement de l'Islam. Si cette chose fait partie du Dîn mais que vous dites : « Pas besoin de voir si le prophète l'a enseigné, il nous suffit notre logique » vous avez donc prétendu qu'il existe des

choses dans l’Islam que le prophète n’a pas enseigné, et ceci est, comme le dit Ibn Taymiya : «*les pires dénigrements que les hypocrites font contre la religion* »

Ensuite Antitalafi nous dit :

Sixième ambiguïté :

C’est le faux argument (shubuhah) d'Abu Hamzah et d'autres qui est : « le 3ème dans la chaîne (il est celui qui n'exécute pas le takfir sur le 2ème. Et le 2ème est celui qui considère musulman l'associateur) est musulman, s'il connaît la situation entière des 2, sans en avoir réalisé la situation. »

Réponse :

Et dans le cas où vous diriez que c'est une chose étrange, alors nous répondons : Oui, c'est en effet une chose étrange et cela est le résultat de trop de philosophie. Quand il dit : « le 3ème est excusé alors qu’il connaît la situation du 2ème sans l’avoir réalisé » -alors nous leur demandons : En ce qui concerne celui qui ne réalise pas la situation du 2ème, L'excusez-vous aussi ?

En Islam le fait de ne pas réaliser ou ne pas concevoir une situation n’a jamais était un empêchement du takfir.

Si ce Moukhlif n'avait pas utilisé cet "argument", alors nous n'aurions jamais écrit cette réfutation. Tout simplement parce que c'est l'une des questions les plus claires, que même un enfant de dix ans peut comprendre!

**Réponse :**

Ce qui est étrange c’est le français que tu parles qui est difficile à comprendre, et peut être que c’est fait exprès pour faire croire aux gens que Cheykh Mikhlif et Abou Hamza ne savent pas s’exprimer.

Ce que disent les gens de Ahl Sounna, c’est que lorsqu’un musulman voit un musulman commettre de la mécréance invalidant l’Islam, autre que l’adoration d’un autre qu’Allah ; il se peut qu’il ne comprenne pas de l’acte du mécréant comme une invalidation du Tawhîd et de l’Islam, et que l’avis des Salafs Sâlih est que cette mauvaise compréhension n’invalide pas l’Islam.

Exemple de ça : Il existe certes une divergence entre les savants sur la mécréance de celui qui cesse de prier par paresse tout en ayant la volonté de prier en général.

**Par contre il n’existe aucune divergence que celui qui déteste la prière et la méprise est un mécréant ! Et ceci est un point très important.**

Or une fois que nous savons ça ; alors nous disons à ces égarés : Vous serez d'accord de juger mécréant celui qui doute de la mécréance de celui qui déteste la prière, car celui qui déteste la prière ne fait pas partie de la religion musulmane, et il n’y a aucune divergence à ce sujet entre Ahl Sounnah.

Ainsi, il n’y a pas de divergence entre les savants de Ahl Sounna que : celui qui préfère mourir que de faire la prière alors qu’il sait que la prière est obligatoire : c’est un mécréant car lorsqu’il préfère qu’on le tue plutôt que de prier il nous montre par cet acte qu’il déteste la prière.

Ibn Taymiya a dit : « *Il est normalement inimaginable qu’un homme ait Foi, dans son cœur, qu’Allah exige de lui d’accomplir la prière, d’admettre cela et d’adopter la Loi du prophète, qu’Allah le bénisse et le salue, ainsi que ses enseignements, puis qu’ensuite le détenteur d’autorité lui ordonne de prier, et qu’il refuse d’obéir jusqu’à ce qu’il soit exécuté ; tout en ayant en même temps la Foi dans le cœur ?! Une telle personne ne peut être que mécréante ! Et s’il dit « J’admet qu’elle est obligatoire, sauf que je ne la fait pas » cette prétention ainsi dite, n’est autre qu’un mensonge de sa part ;* ***tout comme lorsque quelqu’un prend un Coran et le jette dans les ordures puis il prétend « Je suis témoins que ce qui s’y trouve est la parole d’Allah » ou qu’il tue un prophète puis dit « Je suis témoins que cet homme est le messager d’Allah » et les actes comme ça, qui invalident la Foi du cœur****. Lorsqu’un homme dit « J’ai la Foi dans mon cœur » dans ce genre de situations ; c’est un menteur de par ce qu’il a exprimé comme propos.*

*Ce sujet, il convient d’y réfléchir : celui qui connait ce lien qu’il existe entre le corps et le cœur, alors toutes les ambigüités à ce sujet cesseront, et il saura alors que les juristes qui furent d’avis que celui qui admet l’obligation [de la prière] et refuse de la pratiquer ne doit pas être condamné à*

*mort, ou alors qu'il doit l'être mais en tant que musulman et [non en tant qu'apostat ;]* ***ces juristes là sont imprégnés des mêmes ambigüités que les Mourji'a et les Jahmiya, et des mêmes ambiguïtés que ceux qui disent que la volonté ferme accompagnée de la capacité totale ne cause aucun acte.*** *C'est pour ça que les juristes qui refusent de le condamner à mort ont basé leur avis sur leur tendance, concernant la question de la Foi, qui est que les actes ne font pas partie de la Foi. Et comme nous l'avons déjà dit : La pratique est inséparable de la Foi du cœur. Or, une Foi valide dans le cœur sans actes apparents sur le corps est une chose impossible ; même si on dit que les actes apparents sont un effet de la Foi ou une partie de la Foi ; c'est la même chose ; comme nous l'avons expliqué précédemment.* » [Majmoû' Fatâwâ 7/615, 616]

Donc nous demandons à ces égarés : Maintenant que nous savons qu'il n'y a pas de divergence sur le fait que celui qui préfère se faire tuer que de prier ; ne peut être un musulman ; et que ceux qui disent le contraire sont imprégné des ambiguïtés des Mourji'a et des Jahmya ; que devons-nous dire de savants comme l'Imam Châfi3î ou l'Imâm Mâlik qui disaient que celui qui ne prie pas doit être exécuté, mais en tant que musulman et non en tant que mécréant, et qu'ensuite on prie sur lui ? N'ont-ils pas jugé musulman un homme qui a invalidé le fondement de la soumission à Allah ? Ou-bien diriez-vous que la soumission à Allah ne fait pas partie du Asl de l'Islam ?!!!!!!

La réponse à ce problème est que ; certes celui qui prétend qu'on peut être musulman tout en détestant la prière : il n'est pas musulman, mais par contre celui qui ne trouve pas que le refus de prier jusqu'à la mort **prouve qu'on déteste la prière** : celui-là n'est pas mécréant selon les Salafs, vu qu'aucun d'entre eux n'ont fait le Takfîr de Mâlik ou de Châfi3î.

De même, L'imam Abou Dhar3a[1] ainsi que l'imam Aboû Hâtim Ar-Râzî[2] disaient :

« *Celui qui prétend que le Coran est une créature, c'est un mécréant envers Allah le Très Haut coupable d'une impiété majeure l'expulsant de la religion.* ***Quant à celui qui doute de sa mécréance, <u>s'il comprend la chose</u>, c'est un mécréant.*** » [Charh Ouçoûl I3tiqâd lil Lâlikâ'î 1/178]

**Le fait de dire que le Coran est créé est une mécréance à l'unanimité de Ahl Sounna**, car cela contredit les textes claires indiquant qu'Allah a certes révélé ce Coran et qu'Il émane de Lui et qu'il est Sa Parole. Donc, celui qui dit que le Coran est une créature après que les preuves lui soient apporté, il ne fait pas partie de la religion de l'Islam et appartient donc à une autre religion que l'Islam, et il n'y a pas de divergence entre les salafs sur ce point. Pourtant on voit que les Salafs ne bannissaient pas de l'Islam celui qui doute de sa mécréance **sans lui avoir expliqué et fait comprendre.**

Ensuite Antitalafi nous dit :

**<u>Conclusion :</u>**

Nous sommes sûrs qu'il est correct d'exécuter la Chaîne du Takfir, mais il y a une condition : Chacun dans la chaîne doit savoir que son prédécesseur a vraiment commis le Kufr.

Et quiconque n'exécute pas le Takfir sur le 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, ou 6ème est un Kafir aussi - si chacun dans la chaîne connaît ce que son prédécesseur à commis comme kufr. C'est quelque chose dont toute personne qui croit en Allah et au Jour de la Résurrection ne peut douter.

Et dans le cas où vous penseriez avoir vu claire sur la Chaîne du Takfir - et que nous ne l'aurions pas vu, alors : « **apportez vos preuves si vous êtes véridiques** ! »

Et ceci parce que nous sommes sûr que vous ne pouvez pas fournir une preuve contre ce que nous venons de dire, parce que nous sommes certain d'être sur la vérité claire d'Allah (Soubhanou wa Ta'ala).

Allah dit «**Et ils ont dit : Nul n'entrera au Paradis que Juifs ou Chrétiens". Voilà leurs chimères. - Dis : "Donnez votre preuve, si vous êtes véridiques".** » (Sourate 2 verset 111)

**Wa Allahou 'alem**

**Réponse :**

La véritable conclusion est que vous êtes des innovateurs qui avez apporté à l'Islam ce que

le prophète n'a pas enseigné, ni aucun prophète avant lui. Et pire que ça ; vous faite le Takfîr de Ahl Sounna pour la seule raison de ne pas accepter votre invention alors que vous-même vous avouez que c'est uniquement d'après votre raisonnement que vous l'avez déduite et non sur base du Coran et de la Sounna, comme vous l'avez dit dans votre 5ième réponse.

Et comment ne craignent t'ils pas Allah, alors qu'Allah a dit : « ***Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!*** » Sourate 4 verset 115.

L'imâm Barbahârî dit dans « Charh Sounnah » page 60 :

« *Quiconque contredit les compagnons du messager d'Allah dans quoi que ce soit de la religion, il a mécru.* »

Et Ibn Taymiya dit dans Majmoû' Al Fatâwâ 12/525 :

« *Quant à celui qui contredit ce que l'on sait être un enseignement venant du messager d'Allah,* ***c'est un mécréant sans aucune divergence.*** »

Et il dit dans Majmoû' Al Fatâwâ 33/40 :

« *Tout ce qui contredit ce qu'enseignent le Coran et la Sagesse (la Sounnah) comme avis,* ***se sont des avis hérétiques*** *qui sont, dans le meilleur des cas, des prescriptions existantes dans les lois des autres prophètes, qu'Allah a abolis par la Loi de Mouhammad, qu'Allah le bénisse et le salue.* »

---

[1] Il est l'imam d'Ahl Sounna 3Oubayd Allah Ibn 3Abd Al Karîm, l'imam Ahmad en faisait l'éloge et invoquait en sa faveur. Il est décédé en 264 H. alors qu'il était âgé de 64 ans.

[2] Il est l'imam Mouhammad Ibn Idrîs, né en 195 H. et décédé en 277 H.